

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 novembre 2024**

Objet : Construction et Mise à disposition d'un câble de fibre optique noire pour les besoins du tribunal judiciaire de Brive-la-Gaillarde

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à quatorze heures et trente minutes, le bureau du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf novembre 2024, se réunit en session ordinaire, en salle Feu, à la Maison Régionale des Sports, site de Gaïa, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 19 – 43 voix

Présents : 13 (dont 1 procurations) – 29 voix

Votants : 13 **Pour** soit 29 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 1 voix - Président
Mme Hélène ROME – 5 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE – 5 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Philippe VIDAU – 1 voix – 5^{ème} VP – VISIO
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 5 voix – PRESENTIEL
Mme Sarah GENTIL – 1 voix – (procuration donnée à Mr Bost)
Mr Mathieu HAZOUARD – 5 voix – VISIO
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Joël VILARD – 1 voix – PRESENTIEL

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président de la CC de Noblat
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Délégué du Syndicat de la Diège
Conseiller communautaire CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François VINCENT – 5 voix – 1^{er} VP
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 5 voix – 4^{ème} VP
Mr Camille CARCAT - 1 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix

Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Département Haute-Vienne
Vice-Président CC Creuse en Marche
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Vice-Président CC Creuse Confluence

La Direction des services judiciaires de la Cour d'appel de Limoges a saisi le syndicat mixte DORSAL en date du 7 octobre 2024 pour la mise en œuvre d'une fibre entre le tribunal judiciaire (TJ) de Brive la Gaillarde situé boulevard du maréchal Lyautey et son annexe des Récollets située rue Saint-Bernard.

La solution actuellement utilisée par le TJ de Brive-la-Gaillarde n'étant pas satisfaisante, le service informatique de la Cour d'appel de Limoges s'est rapproché de DORSAL pour étudier la possibilité de mise à disposition d'un câble de fibre optique noire entre les deux sites du TJ.

La solution proposée par DORSAL consiste à déployer, dans des fourreaux existants propriété d'Orange (mobilisation du contrat GCBLO) un câble de fibre optique entre les deux sites à interconnecter et de mettre ce câble à disposition de la Cour d'appel de Limoges.

Les coûts relatifs à ces travaux seront pris en charge par la Cour d'appel de Limoges, ainsi que les coûts relatifs à la location des fourreaux Orange qui seront refacturés par DORSAL annuellement, à l'euro l'euro.

La Cour d'appel de Limoges assumera également les éventuels coûts de maintenance du câble optique mis à disposition.

Les travaux seront réalisés dans le cadre du marché VDR19.

Le plan de financement relatif à cette opération de travaux est le suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT des travaux	POURCENTAGE
Cour d'appel de Limoges	3 327,96 € TTC	100,00%
TOTAL	3 327,96 € TTC	100%

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2024

Application agréée E-legalite.com

En application de l'article 4.5 du CCAP du marché n°2023-04-001 « Réalisation d'études et de travaux de Vie du Réseau pour les infrastructures de communications électroniques sur le département de la Corrèze » **les révisions de prix seront appliquées sur ce montant TTC**

Une convention entre DORSAL et la Cour d'appel de Limoges fixera l'ensemble des modalités de mise à disposition de ce câble de fibre optique noire. Le projet de convention, en cours de validation par la Cour d'appel de Limoges, est joint au présent rapport.

Cette opération se rapporte au budget principal de DORSAL.

Après avoir délibéré, les membres du bureau décident, à l'unanimité :

- **d'autoriser la mise en œuvre de cette nouvelle opération**
- **d'accepter le plan de financement de cette opération tel que détaillé ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette opération.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 03/12/2024

